REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOCIETE NATIONALE D'EAU

S N D E

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT
N° 07/2023/CME-SNDE

1. La Société Nationale d'Eau (SNDE) a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds propres pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des produits chimiques utilisés pour le dessalement des eaux de mer. Les produits seront livrés suite à la notification du marché au magasin de la SNDE à Nouadhibou dans un délai ne dépassant pas **45 jours**, conformément au calendrier de livraison du présent du DAO.

2. La Société Nationale d'Eau (SNDE) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres pour fournir les produits chimiques objet des lots suivants :

- **Lot n°1** : Anti scalant (flocon 260 ou Hyperpères AF 200)
- **Lot n°2** : Hypochlorite de sodium 12% (Javel)
- **Lot n°3** : Hydroxyde de sodium (Soude caustique)
- **Lot n°4** : Acide sulfurique 96%

Les soumissionnaires sont autorisés à soumissionner pour un ou plusieurs lots sans restriction.

3. Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. Les exigences minimales en matière de qualification sont :

4.1- Le soumissionnaire doit justifier la réalisation d'au moins deux (2) marchés de fournitures de produits chimiques destinés à l'approvisionnement en eau potable durant les cinq (5) dernières années pour chacun des lots cités ci-après. Ne seront pris en compte au cours de l'évaluation que les marchés dont les montants sont supérieurs ou égaux aux montants indiqués ci-dessous :

- **Pour le Lot n°1(**Anti scalant (flocon 260 ou Hyperpères AF 200)) : 3 000 000 MRU (Trois millions Ouguiya) ou son équivalent en devises
- **Pour le Lot n°2** (Hypochlorite de sodium 12% (Javel) (bidons de 25 kg)) : 500 000 MRU (cinq cents mille Ouguiya) ou son équivalent en devises
- **Pour le Lot n°3** (Hydroxyde de sodium (Soude caustique) (bidons de 30 kg)) : 2 000 000 MRU (Deux millions Ouguiya) ou son équivalent en devises
- **Pour le Lot n°4** (Acide sulfurique 96%) : 250 000 MRU (deux cent cinquante mille Ouguiya) ou son équivalent en devises

Pour chaque marché cité, le soumissionnaire est tenu de fournir une attestation de bonne exécution délivrée par le bénéficiaire précisant notamment la nature des fournitures livrées, le montant, les dates de livraison et l'appréciation.

4.2- Le soumissionnaire doit justifier la réalisation d'au moins un chiffre d'affaires annuel moyen équivalent à :

- **Lot n°1** : Anti scalant (flocon 260 ou Hyperpères AF 200) : 15 000 000 MRU (quinze millions Ouguiya)
- **Lot n°2** : Hypochlorite de sodium 12 % (Javel) (bidons de 25 kg)) : 2 500 000 MRU (Deux millions cinq cents mille Ouguiya)
- **Lot n°3** : Hydroxyde de sodium (Soude caustique) (bidons de 30 kg) : 10 000 000 MRU (dix millions Ouguiya)
- **Lot n°4** : Acide sulfurique 96% : 13 000 000 MRU (treize millions Ouguiya)

ou leurs équivalents en devise justifiés par des attestations d'affaires délivrées par les organismes compétents.

4.3- Le soumissionnaire doit fournir les états financiers certifiés pour les exercices (2019, 2020 et 2021) démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme.

4.4-Les soumissionnaires doivent présenter dans leurs offres un engagement ferme du fabricant pour la livraison des quantités des produits demandées conformément aux clauses du présent DAOI.

4.5-Le soumissionnaire doit fournir une note identifiant les usines de fabrication des produits demandés (l'adresse complète) ;

4.6-L'agrément d'un organisme officiel (certificateur agréé) que le produit demandé peut être utilisé dans le traitement des eaux destinées à l'alimentation humaine (certificat de conformité sanitaire)

4.7-Le fabricant doit avoir réalisé des livraisons des produits chimiques objet de l'appel d'offres utilisés dans le domaine de l'eau potable

4.8-Un certificat d'analyses chimiques récent signé et cacheté pour les 4 types de produits demandé établi par le laboratoire du fabricant ou délivré par un laboratoire agréé.

4.9-Le soumissionnaire doit fournir un (1) échantillon du produit objet du lot n°1(Anti scalant (flocon 260 ou Hyperpères AF 200)) uniquement accompagné d'une notice détaillée.

4.10- Le soumissionnaire doit fournir, un (1) échantillon de l'emballage des produits demandés (lot 1 à 4) ainsi que tout autres documents techniques rédigés ou traduits en français précisant obligatoirement toutes les caractéristiques physico-chimiques exigées dans le DAO.

4.11- Un document décrivant la nature des matières premières utilisées pour chaque produit demandé, leurs origines ainsi que le procédé de sa fabrication

4.12- Un certificat fourni par le fabricant précisant les conditions et garantissant la stabilité de la qualité des produits pendant une durée minimale **d'une (01) année** de stockage recommandée

4.13- Le certificat du Fournisseur montrant qu'il dispose d'un système de management de la qualité suivant la norme ISO 9001 (certificat en vigueur).

4.14- La liste détaillée et complète des normes internationales ou nationales appliquées par le ou les fabricants des produits objet des lots 1 à 4 et des matières premières utilisées pour la fabrication de ces produits, notamment les normes AFNOR, CEE, ISO ou toute norme équivalente ou recommandations de l'OMS pour les produits chimiques utilisés dans le procède de dessalement des eaux destinées à la consommation humaine.

4.15- Le fournisseur garantira la SNDE contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée, d'un brevet, d'une marque commerciale ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou d'un de leurs éléments en Mauritanie. Le fournisseur s'engage par le simple fait de signer le marché, à dédommager La SNDE des frais de toute nature qui pourraient lui être occasionnés de ce chef.

4.16- Les normes et spécifications techniques paraphé et signé

5. Les offres non conformes pour l'essentiel seront écartées ;

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres tous les jours ouvrables de 8H à 17h à l'adresse mentionnée ci-après :

Société Nationale d'Eau
Siège de la SNDE
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA
Ksar, BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,
Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31
Secrétariat du Conseiller Responsable de la Cellule des Marchés, **2ème étage**-Aile C
E-mail **:** cellulemarches.snde2020@gmail.com

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet au niveau de l'adresse mentionnée ci-dessus à compter du **Vendredi 05/05/2023** contre un paiement non remboursable d'un montant de **10 000 MRU (Dix mille Ouguiya**) à travers le compte de la SNDE N° 2000022001 ouvert dans les livres de la Banque Populaire de Mauritanie (BPM) ou par chèque certifié au nom de la SNDE ;

8. La SNDE s'engage à répondre aux demandes d'éclaircissement écrites pertinentes parvenues au plus tard 15 jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres ;

9. La Société Nationale d'Eau sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats intéressés. Ces offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après au plus tard **le Jeudi 15/06/2023à 12 H 00, heure locale**, heure limite de dépôt des offres.

Société Nationale d'Eau
Siège de la SNDE
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA
Ksar BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,
Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31
Salle des réunions, 3ème étage-Aile C

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date indiquées ci-dessus, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes

Les enveloppes fermées contenant les offres ainsi composées doivent porter exclusivement les mentions suivantes :

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES MARCHES D'EXPLOITATION
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'EXPLOITATION DE LA SNDE
OFFRE RELATIVE AU DAOI **N°07/2023/CME-SNDE** PORTANT SUR
L'ACQUISITION DES PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE DESSALEMENT DES EAUX DE MER
Siège de la Société Nationale d'Eau
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA
Ksar Château d'eau – Ilot C BP 796
NOUAKCHOTT - MAURITANIE **»**

10. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, **le Jeudi 15/06/2023 à 12 H 30 heure locale** à l'adresse suivante :

Société Nationale d'Eau
Siège de la SNDE
Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA
Ksar BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE,
Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31
Salle des réunions, 3ème étage-Aile C

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- **Lot n°1** : 73 000 MRU (soixante-treize mille Ouguiya)
- **Lot n°2** : 12 400 MRU (douze mille quatre cents Ouguiya)
- **Lot n°3** : 47 000 MRU (quarante-sept mille Ouguiya)
- **Lot n°4** : 6 200 MRU (six mille deux cents Ouguiya)

Ces garanties devront être délivrées par une banque agréée et installée en Mauritanie ou par une banque étrangère représentée par une banque installée en Mauritanie (dans le cas d'une garantie émise par une Banque étrangère, l'offre doit contenir impérativement une lettre d'une Banque installée en Mauritanie dans laquelle elle déclare représenter la banque étrangère notamment en cas de mobilisation de ladite garantie).

La validité de la garantie d'offre doit être de de Cent Vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.

12. La durée de validité de l'offre est de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres

13. La Commission des Marchés d'Exploitation attribuera le marché au soumissionnaire qualifié dont l'offre est jugée techniquement substantiellement conforme et financièrement moins-disante ;

14. Par ailleurs, la SNDE peut ne pas donner suite ou ne donner qu'une suite partielle au présent dossier d'appel d'offres ;

Fait à Nouakchott, **le 04/05/2023**

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

BAVALL OULD MAHFOUDH